

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 97 (1988)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** En bref

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**EN BREF****Intempéries 1987: la moitié des dons distribués**

Les quatre œuvres suisses d'entraide, Croix-Rouge suisse (CRS), Caritas Suisse, Entraide Protestante Suisse (EPEP) et Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) ont déjà utilisé près de la moitié des fonds réunis ces derniers mois pour venir en aide aux victimes des

intempéries qui se sont abattues sur la Suisse, en été 1987. Sur un montant total de 50 millions, 24,5 millions de francs ont été distribués à des particuliers et aux communes, dans les cantons touchés par la catastrophe, à savoir Berne, Uri, Schwyz, Grisons, Thurgo-

vie, Tessin, Vaud et Valais. Ces versements ont été effectués sur la base d'un examen précis de chaque sinistre, sur décision de la Commission des projets de la Chaîne du Bonheur et en étroite collaboration avec les Comités d'entraide cantonaux, au sein desquels

les œuvres d'entraide sont également représentées. Les dons sont destinés tant aux personnes et familles les plus gravement atteintes ou socialement défavorisées qu'aux communes financièrement faibles; les sommes allouées s'appliquent à des sinistres qui ne sont pas couverts par les assurances, le Fonds suisse pour les dommages causés par les forces naturelles ou par d'autres fonds et caisses. Une partie des versements aux communes se présente sous forme de prêts ou d'avances exempts d'intérêts, dont il conviendra de faire le décompte par la suite. Les communes ont ainsi pu subvenir aux frais engendrés par les travaux de déblaiement et de remise en état, sans devoir recourir au crédit bancaire ou répercuter les coûts sur les particuliers. Rappelons que les œuvres d'entraide ont participé à l'engagement de volontaires; dans certains cas, elles ont elles-mêmes mis à disposition des coordinateurs, soit professionnels, soit auxiliaires. Par ailleurs, elles ont promis de fournir à nouveau des bénévoles au printemps, après la fonte des neiges, pour procéder aux travaux de déblaiements restants. Pour ce faire, elles lanceront un appel à la population en temps opportun.

**La Croix-Rouge suisse présente dans 40 pays**

En 1987, l'aide de la Croix-Rouge suisse (CRS) est allée à quarante pays sous la forme de secours d'urgence ou d'aide à la reconstruction et au développement. 17,2 millions de francs (contre 16,6 en 1986) ont été consacrés aux activités à l'étranger; 50 délégués CRS et 100 collaborateurs locaux ont contribué à la réalisation sur place de tous ces programmes.

L'aide d'urgence, la reconstruction, la promotion de la santé et des services de transfusion de sang et le développement des Sociétés sœurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été les axes prioritaires de l'activité de la CRS à l'étranger en 1987.

Dans les projets qu'elle soutient à l'étranger, la CRS travaille toujours avec les per-

sonnes directement concernées, et, dans la plupart des cas, également avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Il arrive fréquemment qu'elle mette sur pied des actions en commun avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes et différentes œuvres d'entraide suisses. Ces actions sont financées principalement par des dons destinés à un projet précis, des parrainages et des contributions provenant soit de la Chaîne du Bonheur, soit de la Confédération, des cantons ou des communes.

Le premier objectif de la CRS est de répondre aux be-

soins fondamentaux de la population la plus défavorisée et d'encourager ses efforts pour lutter contre la situation de détresse qu'elle vit. Elle attache une importance particulière à la collaboration avec les per-

sonnes directement touchées et met l'accent sur leur formation. Si cela est possible, elle tente également d'agir sur les causes du problème.

**Aide au Brésil sinistré**

Les quatre œuvres d'entraide suisses – Croix-Rouge suisse, Caritas Suisse, Entraide protestante (EPEP), Œuvre suisse d'entraide ouvrière – ont porté secours aux populations sinistrées du Brésil, principalement à Rio de Janeiro, Rio Branco et dans le Mato Grosso, par le biais de leurs organisations partenaires. Cette aide comprend l'envoi de matériel de protection pour les endroits touchés par des

glissements de terrain et des contributions financières. Les intempéries ont fait plus de 200 morts et des dizaines de milliers de sans-abris. Les œuvres d'entraide précitées se sont déclarées prêtes à participer aux opérations de reconstruction. Elles remercient d'ores et déjà la population pour les dons qui leur parviendront sur les comptes de chèques postaux habituels. □